

OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

WIPO/GRTKF/IC/15/INF/6

ORIGINAL : anglais

DATE : 11 décembre 2009

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Quinzième session
Genève, 7 – 11 décembre 2009

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES
POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES

DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
CONFORMÉMENT À LA RECOMMANDATION
ADOPTÉE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF

Note d'information établie par le Directeur général

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI approuvées par l'Assemblée générale figurent dans l'annexe du document WO/GA/32/6 (ci-après dénommée "décision"). L'article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

“Le conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

“i) la session future visée par l'assistance financière (à savoir, la session suivante du comité),

“ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session considérée et pour lesquels des fonds suffisants sont disponibles,

“iii) les demandeurs éventuels qui, de l’avis du conseil, devraient en principe bénéficier d’une assistance mais pour lesquels les fonds nécessaires ne sont pas disponibles,

“iv) les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l’article 10,

“v) les demandeurs éventuels dont la demande a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l’article 10.

“Le conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au directeur général de l’OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d’une note d’information précisant la décision prise à l’égard de chaque demandeur.”

2. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l’issue de sa réunion tenue en marge de la quinzième session du comité. Ce rapport fait l’objet de l’annexe.

3. Le comité est informé que, conformément à l’article 6.d) de l’annexe du document WO/GA/32/6 approuvée par l’Assemblée générale à sa trente-deuxième session, portant création du Fonds de contributions volontaires de l’OMPI, et compte tenu des recommandations d.i), d.ii), d.iii) et d.iv) adoptées par le Conseil consultatif, le directeur général a adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif.

4. Le directeur général a pris dûment note du reste du contenu du rapport du Conseil consultatif.

[L’annexe suit]

ANNEXE

RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF

DU FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI

a) Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI, dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore à sa quinzième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa septième réunion les 9 et 10 décembre sous la présidence de M. Abdellah OUADRHIRI, membre d'office, en marge de la quinzième session du comité intergouvernemental.

b) Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l'annexe du document WO/GA/32/6. M. Devi Prasad MAZUMDER, membre nommé du Conseil consultatif, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter sur la demande d'assistance financière soumise par M. Ataur Rahman CHOWDURY, conformément à l'article 11 de ladite annexe.

c) Conformément à l'annexe du document WO/GA/32/6, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du fonds décrite dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/15/INF/4 en date du 9 novembre 2009, distribuée avant l'ouverture de la quinzième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 139 336,05 francs suisses le 27 octobre 2009, et que des contributions de 25 000 dollars É.-U. avaient été promises.

d) Par ailleurs, le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l'examen de la liste des candidats figurant dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/15/INF/4 ainsi que le contenu des demandes correspondantes, et conformément à l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/32/6 :

i) session future pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) : seizième session du comité intergouvernemental;

ii) candidats qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session considérée et pour lesquels des fonds suffisants sont disponibles : (dans l'ordre alphabétique)

M. Babana ABUBAKAR
M. Tomas ALARCON EYZAGUIRRE
Mme Trudie BRODERICK
M. Ataur Rahman CHOWDURY
M. Badreldin Omer ELHAGMUSA
M. Jury Alfredo GUTIERREZ MARISCAL
Mme Debra HARRY
Mme Jane Naini MERIWAS
M. Joseph OGIERIAKHI
Mme Polina SHULBAEVA
Mme Maxine STOWE

iii) candidats dont la demande a été rejetée :

M. Armenag APRAHAMIAN
Mme Rose ATENG MBAH
M. Miguel Angel MERLO GUTIERREZ
M. Teanau TUIONO

iv) candidats dont l'examen de la demande par le Conseil consultatif a été reporté à la seizième session : (dans l'ordre alphabétique)

Mme Bouba AEISATU
M. Phillip BIRD
M. Ani CASIMIR CHUKWUNONYELUM KINGSTON
M. Albert DETERVILLE
M. Arnold Christopher LAISSER
Mme Irene LESHORE
Mme Christiana Saiti LOUWA
M. Jafarou MALAM KOSSAO
Mme Verna MILLER
M. Jebra Ram MUCHAHARY
Mme Cecilia NDIFON
M. Joseph OLESARIOYO
M. Maui SOLOMON

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu'il contient sera transmis au directeur général de l'OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/32/6.

Fait à Genève, le 10 décembre 2009

Liste des membres du Conseil consultatif :

M. Abdellah OUADRHIRI, directeur général du Bureau marocain du droit d'auteur, Ministère de la Communication (Maroc), président du Conseil consultatif, vice-président du comité intergouvernemental, membre d'office [signé]

et, dans l'ordre alphabétique :

M. Yasmi ADRIANSYAH, premier secrétaire, Mission permanente de l'Indonésie, Genève [signé]

M. Carlos GARBANZO, ministre conseiller, Mission permanente du Costa Rica, Genève [signé]

Mme Haman HAJARA, représentante de l'Organisation africaine des femmes autochtones, Yaoundé (Cameroun) [signé]

Mme Lucia Fernanda INÁCIO BELFORT, représentante de l'*Instituto Indígena Brasileiro para propriedade intelectual* (INBRAPI), Brasília (Brésil)[signé]

M. Devi Prasad MAZUMDER, représentant de l'Organisation pour l'action sociale et le développement, Dacca (Bangladesh) [signé]

M. Benny MÜLLER, conseiller juridique, Institut fédéral de la propriété intellectuelle de Suisse, Berne (Suisse) [signé]

M. Alain Aimé NYAMITWE, conseiller principal, Mission permanente du Burundi, Genève [signé]

M. Emin TEYMUROV, attaché, Mission permanente de l'Azerbaïdjan, Genève [signé]

[Fin de l'annexe et du document]